

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 232/05

AMR 28/017/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

ÉQUATEUR

Lina Maria Espinoza Villegas (f), ressortissante colombienne militant en faveur des droits humains

Londres, le 8 septembre 2005

Lina Maria Espinoza Villegas, militante colombienne en faveur des droits humains qui aide les communautés opposées aux compagnies pétrolières opérant dans le nord de l'Amazonie équatorienne, a reçu des menaces de mort anonymes par téléphone. Amnesty International craint que sa vie ne soit en danger.

Lina Maria Espinoza Villegas est missionnaire. Elle travaille au sein du *Vicariato Apostólico* (division administrative de l'Église catholique) de la ville d'El Coca, dans la province d'Orellana. Entre le 24 et le 26 août, cette femme aurait été contactée à plusieurs reprises sur son téléphone portable par un homme qui lui aurait déclaré : *"Faites bien attention"* et *"Où êtes-vous ? Où sont vos enfants ?"*. Il aurait ajouté : *"Peut-être que tout va bien maintenant, mais plus tard, vous risquez d'aller moins bien"*. Elle a par ailleurs reçu deux autres menaces sur sa messagerie vocale. La première, laissée le 27 août, disait : *"Scorpion rouge à scorpion noir : où dois-je décharger [mon arme] ?"*. Dans le deuxième message, enregistré le 28 août, on entendait le bruit de coups de feu. Lina Maria Espinoza Villegas a déposé une plainte auprès du ministère public à Quito, la capitale, mais à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte.

Ces menaces semblent avoir un rapport avec les activités de Lina Maria Espinoza Villegas, qui sensibilise les paysans et les populations indigènes aux questions liées aux droits humains et à la façon de défendre ces droits dans le cadre de leur campagne contre les activités des compagnies pétrolières dans la province d'Orellana. Avec la province voisine de Sucumbios, cette région produit une grande part du pétrole équatorien. Pourtant, les deux provinces comptent parmi les plus pauvres du pays. À la mi-août, pendant dix jours, elles ont été le théâtre de manifestations et de grèves. La population locale demandait qu'une plus grande part des revenus pétroliers soit attribuée à la construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux dans les régions où opèrent les compagnies pétrolières transnationales. Pendant cette période, Lina Maria Espinoza Villegas s'est rendue auprès de communautés qui manifestaient leur mécontentement et les a informées de leurs droits. Elle a également recueilli des témoignages faisant état de violations des droits humains perpétrées par la police et les forces armées dans la province d'Orellana. Lina Maria Espinoza Villegas a par ailleurs participé, en tant qu'observatrice, aux négociations entre la population locale et les autorités, qui ont abouti à un accord, le 25 août.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les autorités équatoriennes ont attribué un certain nombre de licences d'exploitation à des compagnies pétrolières transnationales. Ces dernières années, Amnesty International a été informée à plusieurs reprises de menaces de mort et d'autres actes d'intimidation à l'encontre de défenseurs des droits humains et d'organisations non gouvernementales (ONG) qui avaient critiqué les autorités. Ceux qui s'opposent à la politique du gouvernement en matière d'exploitation pétrolière et soutiennent les populations indigènes dans leurs projets de développement alternatif ont notamment été pris pour cible (pour obtenir de plus amples informations, voir l'AU 147/05, AMR 28/013/2005 du 1er juin 2005 et sa mise à jour, AMR 28/016/2005 du 12 juillet 2005, ainsi que l'AU 156/04, AMR 28/014/2004 du 26 avril 2004 et l'AU 36/04, AMR 28/002/2004 du 3 février 2004). Amnesty International a exhorté les autorités à enquêter sur ces tentatives d'intimidation et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements. Toutefois, personne n'a été inculpé à ce jour.

L'Équateur fait partie de l'Organisation des États américains (OEA). En juin 2004, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté une résolution dans laquelle elle réaffirmait son soutien à l'action des défenseurs des droits de la personne. Elle reconnaissait également leur précieuse contribution à la promotion, au respect et à la protection des libertés et des droits fondamentaux dans les Amériques, ainsi qu'à la représentation et à la défense des individus, minorités et autres groupes dont les droits sont menacés ou violés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Lina Maria Espinoza Villegas, qui a reçu des menaces de mort anonymes par téléphone ;
- engagez les autorités à ouvrir sans délai une enquête efficace sur ces menaces ;
- demandez que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez les autorités à garantir la sécurité de Lina Maria Espinoza Villegas, conformément à ses souhaits ;
- exhortez le gouvernement à respecter les obligations lui incombant quant à la protection des défenseurs des droits humains en vertu de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus ; engagez-le également à se conformer à la résolution de juin 2004 de l'OEA sur les défenseurs des droits humains.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Mauricio Gándara Gallegos
Ministro de Gobierno, Policía, Justicia,
Cultos y Municipalidades
Ministerio de Gobierno y Policía
Benalcázar y Espejo
Quito
Équateur

Fax : +593 2 258 1030 (si un correspondant vous répond, veuillez demander le fax : "*Tono de fax, por favor*")

Formule d'appel: Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

Procureure générale par intérim :

Dra. Cecilia Armas de Tobar
Ministra Fiscal Subrogante
Fiscalía General del Estado
Av. Eloy Alfaro N° 32-240 y República
Quito
Équateur

Fax : +593 2 255 8565 (si un correspondant vous répond, veuillez demander le fax : "*Tono de fax, por favor*")

Formule d'appel : Sra. Ministra Fiscal Subrogante / Madame la Procureure générale par intérim,

COPIES À :

Organisation non gouvernementale :

Comisión Ecuatoria de Derechos Humanos (CEDHU)
Carlos Ibarra 176 y 10 de Agosto
Edif. Yuraj Pirca, 9no. piso
Quito
Équateur

Fax : +593 2 258 9272 (si un correspondant vous répond, veuillez demander le fax : "*Tono de fax, por favor*")

Organisation non gouvernementale :

Centro de Documentación en Derechos Humanos
Segundo Montes Mozo SJ CSMM
Nicolás Jiménez, E 4, 223, piso 5 y Av. 12 de Octubre, dep. E-3
Quito, Équateur

Fax : + 593 2 254 3845 (si un correspondant vous répond, veuillez demander le fax : "*Tono de fax, por favor*")

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>